

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

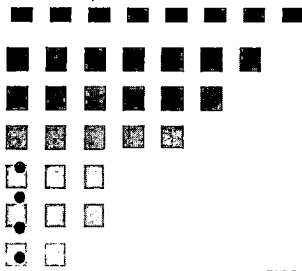
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00395 Numéro SIREN : 517 522 900 Nom ou dénomination : SARL A.MARION - LHERMELIN

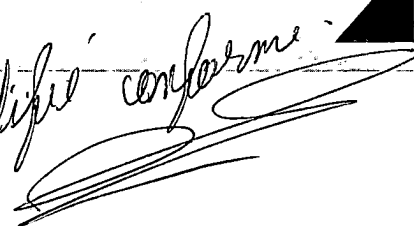
Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2019 sous le numéro de dépôt 1981



SARL A. MARION - LHERMELIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale - Rue des Bordagers
53810 CHANGE
517.522.900 RCS LAVAL

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DU 01/10/2017 AU 30/09/2018 (12 mois)

certifié conforme



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **725 342 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **971 591 euros** et un total **charges** de **942 621 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **28 969 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

AM

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Comptabilisation du CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants: 7 120€, soit 1 976€ calculés sur les salaires 2017 (au taux de 7%) et 5 144€ sur les salaires de l'année 2018 (au taux de 6%).

Le CICE 2017 a été imputé sur le solde de l'impôt société pour 2 693€ et le solde fait l'objet d'une demande de remboursement pour 5 404€. Le CICE 2018 a été inscrit en "Produits à recevoir" pour un montant de 5 144€.

Utilisation du CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.



Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : ZA Rue des Bordagers		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 5 1 7 5 2 2 9 0 0 0 0 0 1 1		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le, 30092018		
		N-1 30092017		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 697
		Fonds commercial (1)	AH	40 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	137 756
		Autres immobilisations corporelles	AT	350 318
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	200
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	109
TOTAL (II)		BJ	534 080	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	1 448
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 095
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	128 765
		Autres créances (3)	BZ	63 053
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
	DIVERS	Disponibilités	CF	262 598
		Charges constatées d'avance (3). *	CH	1 491
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	458 449	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	992 530	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	109
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	CR	5 144
Immobiliations :		Stocks :	Créances :	

AM

Désignation de l'entreprise SARL A MARION LHERMELIN			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	330 466	305 466
	Report à nouveau	DH	7 608	27 516
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 969	65 092
	Subventions d'investissement	DJ	157	1 084
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)		DL	376 001
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	16 300	
	TO TAL (III)	DR	16 300	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	97 446	132 520
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	646	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	72 509	62 209
	Dettes fiscales et sociales	DY	162 439	119 659
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)		EC	333 041	314 388
Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	725 342	722 347
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	270 368	217 106
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	85	61	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Am

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	512 945	FB		FC	512 945	448 466	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	(5 282)	FE		FF	(5 282)	(3 897)	
		FG	459 365	FH		FI	459 365	458 238	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	967 028	FK		FL	967 028	902 807	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 100	8 529	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	872	11 260	
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	970 016	922 608
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	275 477	231 220	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(556)	125	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	240 804	258 866	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 203	5 516	
	Salaires et traitements *					FY	287 762	225 761	
	Charges sociales (10)					FZ	76 201	66 827	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	40 164	41 592
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	141	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	16 300	
	Autres charges (12)					GE	5	2 405	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	940 502	832 314
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	29 514	90 294
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	648	1 406	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	648	1 406	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	548	621	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	548	621	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	100	784	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 614	91 079	

AM

Désignation de l'entreprise SARL A MARION LHERMELIN				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	927	927	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	927	927	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 545	5 671	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		5 295	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 545	10 966	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(618)	(10 039)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	27	15 948	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	971 591	924 941	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	942 621	859 849	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	28 969	65 092	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	872	697
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	42 500	32 931
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 2 310 obligatoires A9 40 190						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Quote part subventions investissement							927
Pénalités sur marché NOBILAS					998		
Amendes					547		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures		Produits antérieurs

ADM

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A MARION LHERMELIN										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	45 697	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	133 011	KT		KU	6 095	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	159 911	KW		KX	38 428	
		Matériel de transport *				KY	135 666	KZ		LA	11 647	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 066	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	433 654	LO		LP	56 170		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	200	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	109	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	309	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	479 660	ØH		ØJ	56 170			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	45 697	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 350	MK	137 756	ML		
		Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	198 339	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	400	MQ	146 913	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 066	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	1 750	NH	488 075	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	200	ØZ	
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	109	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	309	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 750	ØL	534 080	ØM			

AM

5 bis

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELINNéant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	5 697	PF		PG		PH	5 697	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	69 071	QA	16 575	QB	1 350	QC	84 296	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	29 752	QE	14 171	QF		QG	43 922	
	Matériel de transport		QH	120 222	QI	8 981	QJ	400	QK	128 803	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 892	QM	437	QN		QO	4 328	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	222 936	QV	40 164	QW	1 750	QX	261 350	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	228 633	ØP	40 164	ØQ	1 750	ØR	267 047	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	à la fin de l'exercice			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AM

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	16 300	5X	5Y	16 300
TOTAL II	5Z	TV	16 300	TW	TX	16 300	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	141	6V	6W	141
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	141	TZ	UA	141
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	16 441	UC	UD	16 441
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	16 441	UF		
		- financières	UG		UH		
		- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.M

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	109	UV	109	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	170		170						
	Autres créances clients	UX	128 596		128 596						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	23 034		23 034					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 470		2 470					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	5 144				5 144			
	Groupe et associés (2)	VC	1 522		1 522						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	30 882		30 882						
	Charges constatées d'avance	VS	1 491		1 491						
	TOTAUX		VT	193 417	VU	188 273	VV	5 144			
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	85		85						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	97 361		35 335		62 026				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	72 509		72 509						
Personnel et comptes rattachés		8C	129 895		129 895						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 350		19 350						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 817		10 817						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 378		2 378						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	332 394	VZ	270 368		62 026				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		(1 522)				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 087	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

AM

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092018				
I. REINTEGRATIONS								BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) de son conjoint						moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)						WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités						WJ	547	Charges financières (art.212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	400
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	2 933
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
						Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I	WR	32 849		
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs											
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales *						Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						2A					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										ZY	
	Majoration d'amortissement *										XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	3 268	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	1 328		XG	13 294		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RESULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	13 294		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	19 555		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICITreportable en avant (ligne XO)						XN	19 555		XO	0		

Désignation de l'entreprise SARL A MARION LHERMELIN		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	12 826
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)		XU	☐
--	--	----	--------------------------

AM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	27 516	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	65 092				ZD	25 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE	60 000					
					ZF						
	TOTAL I	ØF	92 608								
					Dividendes		ZG	7 608			
						Autres répartitions		ZH	92 608		
					Report à nouveau		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				
					TOTAL II						

RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT	29 179		28 410	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 26 437								XQ	35 719		37 533	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	55 883		56 705	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	36 373		47 454	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	83 649		88 764	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	240 804		258 866	
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 768		1 865	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	2 435		3 652	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	4 203		5 516	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	192 560		179 633	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	98 868		96 401	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *								ØB	104 967			
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1,53 %		1,83 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP								- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

AM

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN					Néant ☐		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	1 750		1 750		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AM

Désignation de l'entreprise : **SARL A MARION LHERMELIN**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL A MARION LHERMELIN**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AM

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	5	6	7	8	9
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AM

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102017 et clos le : 30092018			Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	967 028		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	872		
TOTAL 1	OX	967 900		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	16		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 100		
Variation positive des stocks	OD	556		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	2 672		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	331 780		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	150 113		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	260		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	5		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	482 159		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	488 413	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	488 413		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	967 900		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6		
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel	YP	6		
dont apprentis	YF	1		
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	6		

AM

SARL A. MARION - LHERMELIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale - Rue des Bordagers
53810 CHANGE
517.522.900 RCS LAVAL

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU VENDREDI 29 MARS 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
OUVERT LE 1^{ER} OCTOBRE 2017 ET CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018 (12 MOIS)

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à VINGT HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF EUROS (28 969 euros) qui recevrait l'affectation suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur créateur	7 608,35 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	28 969,19 €
- Total à affecter	36 577,54 €

Affectation

- Aux « Autres Réserves »	30 000,00 €
<i>Qui s'élèvent à 330 466,17 € et se trouvent portées à 360 466,17 €</i>	
- Au compte « Report à Nouveau »	6 577,54 €
- Total affecté	36 577,54 €

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement		Revenus distribués non éligibles à l'abattement
		Dispensé du prél. obligatoire	Soumis au prél. obligatoire	
- Ex. clos au 30/09/2017	60 000 €	/	/	60 000 €
- Ex. clos au 30/09/2016	80 000 €	/	/	80 000 €
- Ex. clos au 30/09/2015	20 000 €	/	/	20 000 €
- AG du 12/10/2015	100 000 €	/	/	100 000 €

Pour copie certifiée conforme
Monsieur MARION Alain
Gérant

